

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de membres*

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

**Séance du 22 juin 2021**  
**L'an deux mille vingt et un**  
**Et le vingt-deux juin à vingt heures trente**

Date de la convocation : 16/06/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Étaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absentes excusées : RAMONDENC Viviane et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 24- 2021

**Objet : Convention d'hébergement entre la commune de Montlaur et Météo-France pour le site d'observation de Montlaur**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa mission de surface Météo-France souhaite implanter une station automatique sur le terrain cadastré B N° 337 lieu-dit « La Serre Cosse »

Cette convention définit les obligations de chaque partie. Cette dernière serait conclue pour une durée de 3 ans (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021) renouvelable tacitement deux fois au maximum pour une période équivalente.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à valider le contenu de la convention de partenariat et à l'autoriser à signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** la convention d'hébergement entre Météo-France et la commune de Montlaur telle que présentée en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'hébergement

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits*  
*Suivent au registre les signatures des membres présents,*  
*Pour copie conforme.*

*Le Maire,*  
*Patrick RIVEMALE*

